



## La coopérative scolaire de l'école de Saint Gervais

La coopérative scolaire :  
à quoi ça sert ?

La coopérative scolaire aide l'équipe enseignante à mettre en place de nombreux projets tout au long de l'année grâce à une participation financière des familles.

Grâce aux dons de l'année dernière, la coopérative a pu financer différents projets menés par les classes (sorties scolaires, achats pour les projets de l'école, achats pour les projets des classes, bus, ...).

Pour récolter des fonds, la coopérative organise des manifestations (marché de Noël, vente de gobelets, tombola, kermesse...) mais cela ne suffit pas pour équilibrer les comptes. L'apport réalisé par les familles en début d'année est primordial, d'autant plus qu'une assurance est à la charge de la coopérative pour couvrir les enfants lors de sorties scolaires.

L'ensemble des enfants de l'école bénéficiant de ces activités, nous vous demandons donc de participer en effectuant un don à la hauteur de vos moyens.

Les dons doivent être effectués par chèque (à l'ordre de AD OCCE 33 Coop. Scol. St Gervais) ou en espèce.

En retour, si vous le souhaitez, nous pourrions vous établir une attestation de don.

Merci d'avance pour votre participation.

Cordialement,

L'équipe enseignante de  
l'école de Saint-Gervais



## La coopérative scolaire de l'école de Saint Gervais

La coopérative scolaire :  
à quoi ça sert ?

La coopérative scolaire aide l'équipe enseignante à mettre en place de nombreux projets tout au long de l'année grâce à une participation financière des familles.

Grâce aux dons de l'année dernière, la coopérative a pu financer différents projets menés par les classes (sorties scolaires, achats pour les projets de l'école, achats pour les projets des classes, bus, ...).

Pour récolter des fonds, la coopérative organise des manifestations (marché de Noël, vente de gobelets, tombola, kermesse...) mais cela ne suffit pas pour équilibrer les comptes. L'apport réalisé par les familles en début d'année est primordial, d'autant plus qu'une assurance est à la charge de la coopérative pour couvrir les enfants lors de sorties scolaires.

L'ensemble des enfants de l'école bénéficiant de ces activités, nous vous demandons donc de participer en effectuant un don à la hauteur de vos moyens.

Les dons doivent être effectués par chèque (à l'ordre de AD OCCE 33 Coop. Scol. St Gervais) ou en espèce.

En retour, si vous le souhaitez, nous pourrions vous établir une attestation de don.

Merci d'avance pour votre participation.

Cordialement,

L'équipe enseignante de  
l'école de Saint-Gervais